

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°23.03.30

Présents	26
Pouvoirs	6
Absent Excusé	1

L'an deux mille vingt-trois, le 12 juin

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 6 juin

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphane PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Roger MOSSÉ, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Catherine FOULON, Marie-Pierre VITIELLO, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, René ALBERICCI, Geneviève MARTIN, Michèle DECHAUD, Julien BOULARD.

POUVOIRS : Véronique GARNIER à Richard MALLIÉ, Catherine BIENFAIT à Mathieu PIETRI, Hortense MALLIÉ à Corinne LE MEUT, Florian PARIS à Yann PERTUISEL, Philippe CANOBIO à René ALBERICCI, Saïd ACHACHE à Geneviève MARTIN.

ABSENT EXCUSÉ : Hervé CAYLA.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

OBJET :
BUDGET DU SPIC
CIMETIERES :
DECISION
MODIFICATIVE N°1 –
EXERCICE 2023

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-2 et L1612-8 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le projet de décision modificative d'affectation du SPIC Cimetières pour l'exercice 2023 ;

Cette décision, conformément à l'instruction M4, sera votée par chapitre.

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses

Section de fonctionnement	280 000,00 €
Section d'investissement	226 438,70 €
TOTAL	506 438,70 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 6 juin 2023,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,


Par 30 voix pour, 2 voix contre, 0 abstention

A la Majorité,

APPROUVE la décision modificative d'affectation 2023 du SPIC Cimetières tel que présenté ci-joint, appuyé de tous les documents et toutes les annexes.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication le



Richard MALLIÉ,
Maire.

